

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DANS LES ALPES-DE-HAUTE- PROVENCE



73

BORNES SUR LE DÉPARTEMENT

Acteur de la transition énergétique, le TE-SDE04 a déployé un réseau de 73 bornes publiques de recharge pour véhicules électriques et hybrides (Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques - IRVE).

RÉSEAU
eborn

QUELS TYPES DE BORNES ?



56 bornes accélérées :

Elles permettent une recharge de 100km du véhicule en moins d'une heure, sur la plupart des véhicules acceptant une recharge accélérée à 22kW



6 bornes semi-rapides :

Bornes de 24 kW capable de charger différents types de voitures grâce à leurs deux points de charge : en courant alternatif (AC) et en courant continu (DC).



11 bornes rapides :

Elles permettent une recharge de 100km du véhicule en environ 25 minutes, sur les véhicules acceptant une recharge rapide à 50kW.

QUEL EST L'OBJECTIF DE CE DÉPLOIEMENT ?

Ce déploiement inscrit notre département dans les évolutions majeures que nous connaissons en matière de transition énergétique. A court et moyen terme, ce réseau permet également de rendre un service accru à nos communes et à leurs populations mais également de renforcer l'attractivité de nos territoires.

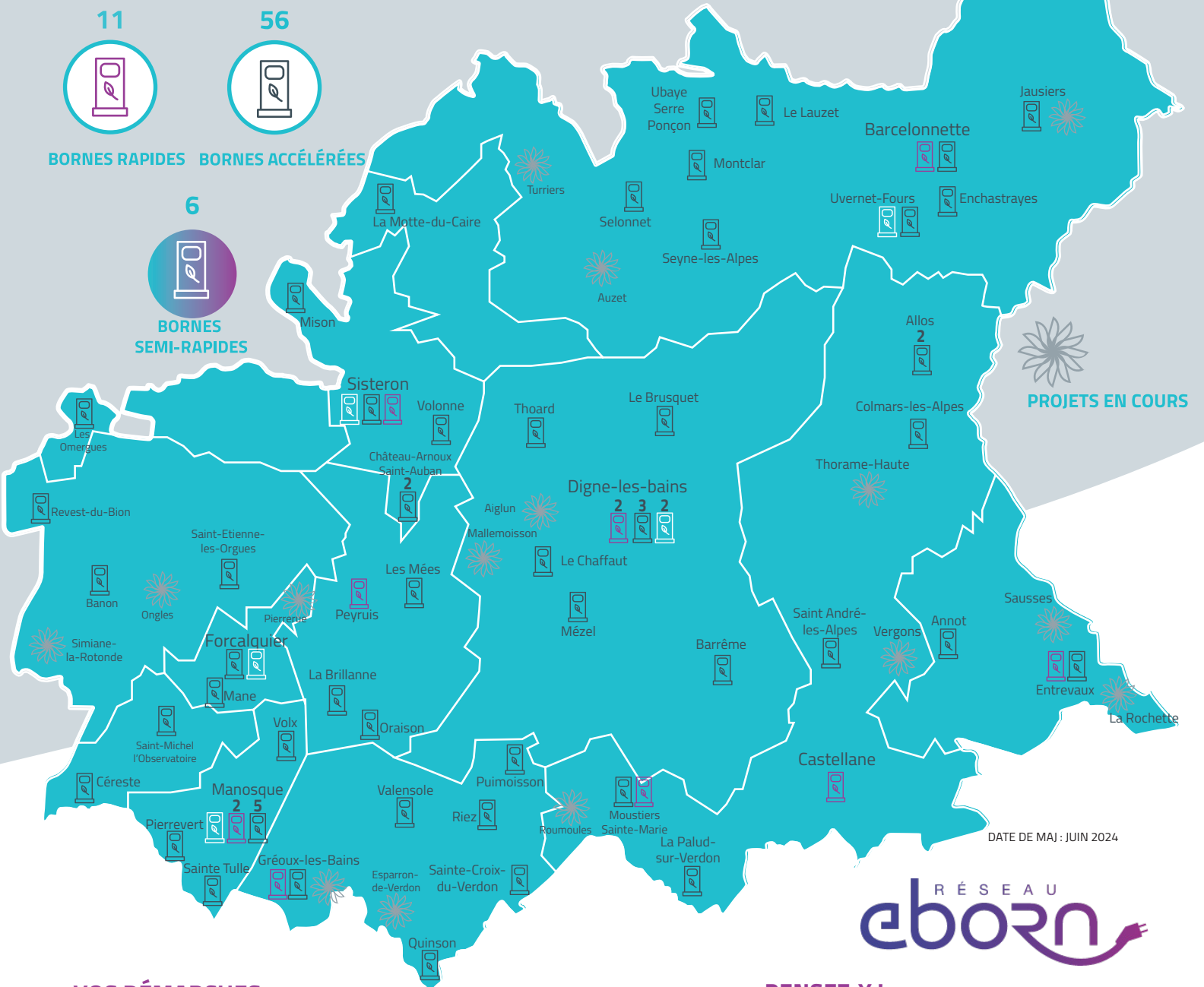
Le TE-SDE04 a délégué l'exploitation à l'entreprise Easy Charge en 2020 pour une durée de 8 ans.

Le TE-SDE04 garde la propriété du réseau d'IRVE et assure la cohérence de son évolution par la réalisation d'un schéma directeur.

LE RÉSEAU EBORN : LE TE-SDE04 EST MEMBRE DEPUIS 2018

Le réseau interdépartemental de recharge électrique eborn regroupe 11 syndicats d'énergie du Sud Est de la France. Il offre ainsi un seul et même service de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, s'adressant aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités. Avec un maillage aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Les bornes sont toutes alimentées en énergie renouvelable et locale.

CARTE DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL



VOS DÉMARCHES

Vous souhaitez faire installer une borne sur votre territoire ?

- La commune doit préalablement transférer sa compétence au TE-SDE04 par délibération.
- Sur demande, le TE-SDE04 transmet les modèles des documents précisant les conditions administratives, techniques et financières.
- La commune exprime son besoin (volonté d'une borne, lieu d'implantation, usages pressentis) puis le TE-SDE04 examine et valide, ou non, la demande. Attention : le transfert de compétence ne vaut pas automaticité de l'installation d'une borne de recharge sur la commune concernée.

PENSEZ-Y !

Une borne IRVE du réseau eborn est déjà installée sur le territoire de votre commune ? N'hésitez pas à solliciter le TE-SDE04 pour la gestion d'éventuels dysfonctionnements ou pour de simples conseils.

CONTACTEZ-NOUS !

contact@sde04.fr - 04 92 32 32 32
www.sde04.fr

@SYNDICATDENERGIE04 SDE04

sde04
Syndicat d'Énergie
Alpes-de-Haute-Provence

**territoire
d'énergie**
ALPES-DE-
HAUTE-PROVENCE

RÉSEAU
eborn